

Fiche de données de sécurité

page: 1/15

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.03.2017

Version: 7.0

Produit: **LUTENSOL® TO 129**

(ID Nr. 30044020/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.03.2017

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

LUTENSOL® TO 129

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: Matière première pour l'industrie de chimie technique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:
BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732
adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)
International emergency number (Numéro d'urgence international):
Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale)
Eye Dam./Irrit. 1

H318, H302

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:
Danger

Mention de Danger:

H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P330 Rincer la bouche.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

Cette classification est basée sur les recommandations actuelles du CESIO. Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité tels que définis dans la réglementation (CE) No 648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités

compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

| Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Isotridecanol, ramifié, éthoxylé

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Dispersion aqueuse d'un polymère à base de: Isotridecanol, ramifié, éthoxylé

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

| Isotridecanol, ramifié, éthoxylé

Teneur (W/W): >= 80 % - <= 90 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 69011-36-5	Eye Dam./Irrit. 1
	H318, H302

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

vapeurs nocives, oxydes de carbone
Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de l'humidité. Après prélèvement de produit refermer immédiatement l'emballage, le produit absorbant l'humidité de l'air. En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), acier inox 1.4301 (V2), acier inox 1.4306 (V2A), acier inox 1.4361, acier inox 1.4401 (V4), acier inox 1.4439, acier inox 1.4539, acier inox 1.4541, acier inox 1.4571, Vernis d'émaillage RDL 50

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec.

Stabilité de stockage:

Température de stockage: ≤ 70 °C

Les basses températures et le gel n'endommagent pas le produit emballé. Le produit en vrac doit être protégé pour éviter la solidification.

Protéger des températures supérieures à : 70 °C

Les propriétés du produit sont modifiées de façon irréversible par le dépassement de la température limite.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

| Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.: la température).

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide
Couleur:	incolore à jaunâtre
Odeur:	spécifique du produit
Seuil olfactif:	non applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.03.2017

Version: 7.0

Produit: **LUTENSOL® TO 129**

(ID Nr. 30044020/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.03.2017

Valeur du pH:	env. 7 (50 g/l, 23 °C)	(DIN EN 1262)
point de goutte:	env. 8 °C	(DIN 51801)
Température de solidification:	< 5 °C (1.013 hPa)	(DIN ISO 2207)
Point d'ébullition:	> 250 °C Les données se rapportent à la matière active., contient de l'eau	

Données relatives à : eau**Point d'ébullition:** 100 °C

Point d'éclair:	env. 230 °C	(DIN ISO 2592)
-----------------	-------------	----------------

Vitesse d'évaporation:

non déterminé

Inflammabilité: non auto-inflammable

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et
l'étiquetage des liquides.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et
l'étiquetage des liquides.

Température d'auto-inflammation:	> 300 °C	(DIN 51794)
----------------------------------	----------	-------------

Pression de vapeur: < 0,1 hPa

(20 °C)

Densité:	env. 1,04 g/cm ³	(DIN 51757)
----------	-----------------------------	-------------

(25 °C)

env. 1,00 g/cm³

(DIN 51757)

(70 °C)

Densité relative: env. 1,04

densité de vapeur relative (air):

non déterminé

Solubilité dans l'eau: soluble

Solubilité (qualitative) solvant(s): éthanol

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

non applicable

Auto-inflammabilité: non auto-inflammable

Décomposition thermique: > 350 °C

Viscosité dynamique: env. 200 mPa.s

(DIN EN 12092)

(23 °C)

env. 35 mPa.s

(DIN EN 12092)

(60 °C)

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés comburantes: non comburant

9.2. Autres informations

Miscibilité avec l'eau:

miscible en toutes proportions

hygroscopie:

hygroscopique

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.03.2017

Version: 7.0

Produit: **LUTENSOL® TO 129**

(ID Nr. 30044020/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.03.2017

(DIN EN 14370)

Tension superficielle: env. 31 mN/m
(23 °C; 1 g/l)

Répartition granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé.

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux: Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

caustiques, halogènes, bases, acides, produits chimiques réactifs

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 300 - 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

Données bibliographiques.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Données bibliographiques.

Irritation

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

En se basant sur la structure, aucun potentiel de sensibilisation cutanée n'est suspecté.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Sur la base de la structure, il n'y a pas de suspicion d'un effet mutagène.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

D'après la structure il n'y a pas de suspicion d'effet cancérogène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet toxique sur la reproduction.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

En se basant sur les composants, aucun effet tératogène n'est suspecté.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les informations disponibles sur le produit ne fournissent aucune indication de toxicité sur des organes cibles après exposition répétée.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) > 10 - 100 mg/l, *Leuciscus idus*
Données bibliographiques.

Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) > 10 - 100 mg/l, *Daphnia magna* (DIN 38412 partie 11)
Données bibliographiques.

Plantes aquatique(s):
CE50 (72 h) > 10 - 100 mg/l, algues
effet aigu Données bibliographiques.

CE10 (96 h) > 1 mg/l, algues
effet à long terme

Microorganismes/Effet sur la boue activée:
CE10 (17 h) > 10.000 mg/l (DIN 38412 partie 8)

12.2. Persistance et dégradabilité

Données sur l'élimination:
>= 90 % substance réagissant au bismuth (mod. OECD 301E)

> 60 % formation de CO₂ par rapport à la valeur théorique (28 j) (OCDE 301B; ISO 9439; 92/69/CEE, C.4-C) S'élimine bien par biodégradation.

Analogie: évaluation réalisée à partir de produits chimiquement analogues.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol est possible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique doivent être réalisés en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

Autres informations sur l'écotoxicité:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU: Pas applicable
Nom d'expédition des Pas applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.03.2017

Version: 7.0

Produit: **LUTENSOL® TO 129**

(ID Nr. 30044020/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.03.2017

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime**Sea transport**

IMDG

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

UN number: Not applicable

UN proper shipping: Not applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.03.2017

Version: 7.0

Produit: **LUTENSOL® TO 129**

(ID Nr. 30044020/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.03.2017

Nations unies:		name:	
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable	Transport hazard class(es):	Not applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable	Packing group:	Not applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable	Environmental hazards:	Not applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu	Special precautions for user	None known

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU:	Pas applicable	UN number:	Not applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable	UN proper shipping name:	Not applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable	Transport hazard class(es):	Not applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable	Packing group:	Not applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable	Environmental hazards:	Not applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu	Special precautions for user	None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.03.2017

Version: 7.0

Produit: **LUTENSOL® TO 129**

(ID Nr. 30044020/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.03.2017

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Informations sur l'utilisation envisagée : Ce produit est de qualité technique et est, sauf indication contraire spécifiée ou autre accord convenu, exclusivement prévu pour un usage industriel. Ceci inclut les utilisations mentionnées et recommandées. D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur. Ceci concerne en particulier l'utilisation par le grand public qui est couverte par des normes ou réglementations spéciales.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 28.03.2017

Version: 7.0

Produit: **LUTENSOL® TO 129**

(ID Nr. 30044020/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.03.2017

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.